

N° anonymat :

N° 3 0 5

SESSION : 2019

ÉPREUVE : Composition sur un sujet d'ordre général

Nombre total d'intercalaires :
(ne pas compter cette copie)

2

Note sur 20 :

Sujet : le modèle social français a-t-il vécu ?

Coefficient :

Note définitive :

Lors de mon intervention durant le colloque portant sur « Les compromis implicites de la Vème République » à l'École Nationale d'Administration en septembre 2018, le Professeur Alain Supiot démontrait qu'il existerait, en France, une « constitution sociale ». Celle-ci aurait une existence propre, séparée de la « constitution administrative » (Arnaud Teysie) et de la « constitution politique » (la Constitution de la Vème République).

La France serait ainsi le seul État à disposer d'une « constitution sociale », laquelle résulterait des compromis politiques et sociaux ayant dû être mis en œuvre pour assurer la stabilité de l'État et de la cohésion nationale. La France, sous la IIIème, puis sous la IVème République, était sujette à de fortes instabilités politiques. Le pilier administratif (« constitution administrative ») résultant des réformes menées par Napoléon Bonaparte (création des préfets, des départements, du Conseil d'État...) a alors assuré la stabilité de l'État. Dans le même temps, c'est la « constitution sociale » qui assurait la stabilité de la « société de la chair et du sang » (Maurice Halbwachs), c'est-à-dire de la société des individus.

Cette « constitution sociale » ou le modèle social français, est constitué des règles, formelles ou informelles, qui régissent l'organisation de la société dans sa sphère individuelle. L'exemple le plus typique de composante de ce modèle social est

Ne rien inscrire dans cet emplacement

Ne rien inscrire dans cet emplacement

celui de l'élaboration, en 1804, du code civil napoléonien. La logique ayant présidé à son institution était de structurer la vie des individus par des règles communes, favorisant cohésion et égalité entre les citoyens. La notion d'égalité est ainsi au cœur de la construction du modèle social français, comme le mettait déjà en lumière Tocqueville dans son ouvrage De la Démocratie en Amérique. Dès le XIX^{ème} siècle, l'égalité était ainsi une caractéristique centrale du modèle social de la France, et il n'est pas anodin à cet égard qu'il ait été inscrit dans le corps de la Constitution de 1958. Par ailleurs, l'égalité a été érigée en principe général du droit en 1951 dans l'arrêt « Société des concerts du conservatoire » du Conseil d'État. Un autre compromis implicite du modèle social français était le principe de fraternité. Si sa portée est désormais pleinement reconnue (CC, QPC, M. Cédric H, 2017), il était déjà bien à l'œuvre lorsque, le 4 octobre 1945, fut créée la sécurité sociale.

Il est ainsi permis de voir, dans le modèle social français, l'organisation collective de la solidarité et de la cohésion nationale autour des principes d'égalité et de fraternité. Outre la sécurité sociale, il englobe également l'assurance chômage et diverses aides et mécanismes de solidarité, mais également la structuration du droit du travail français, singulièrement protecteur du salarié.

Ce modèle social apparaît souvent comme le plus généreux au monde : comme le disait Hippolyte Taine, « la France n'est

pas une nation comme les autres ». Toutefois, ce modèle a un coût. Il suppose un niveau de dépenses publiques particulièrement élevé de la part de l'État. Ainsi, les dépenses publiques représentent aujourd'hui 56% du PIB français. Or, pour les finances, l'État a progressivement dû augmenter les impôts, jusqu'à parvenir à un taux de 44% de prélèvements obligatoires. La crise des « gilets jaunes » a précisément pour point de départ une remise en cause de la légitimité de ce niveau de prélèvements obligatoires. En outre, le cadre financier et budgétaire est contraint. Pour 2019, le niveau de déficit public est estimé à 3,2% du PIB tandis que le niveau d'endettement public se rapproche des 100%.

Dans ce contexte, il est permis de se demander si le modèle social français, par sa solidarité organisée, garantit toujours le bien-être général ou s'il est au contraire devenu un poids trop lourd dans l'économie française pour continuer de produire ses effets.

*

*

Dans une appréciation de court terme, le modèle social français est accusé de constituer un frein à la compétitivité de la France et de générer des effets néfastes suscitant son rejet (I).

Pourtant, sur le long terme, il est nécessaire de réhabiliter les singularités du modèle social français pour garantir tant le bien-être économique que la justice sociale (II).

*

*

*

Le modèle social français semble aujourd'hui avoir atteint ses limites compte tenu du rejet du système fiscal qu'il génère (I, A).

Un niveau élevé de dépenses publiques présuppose un niveau élevé de prélèvements obligatoires. Or, il y a une limite à l'acceptabilité de l'impôt.

L'économiste Arthur Laffer a théorisé une courbe (la « courbe de Laffer ») démontrant que, passé un certain seuil de taux d'imposition, le système fiscal suscite le rejet et ne produit plus ses effets bénéfiques supposés. Cela s'est vérifié au cours de l'histoire, de la révolte des timbres fiscaux aux gilets jaunes, en passant par les révoltes du Languedoc en 1905 ou des « bonnets rouges » en 2015. Le rejet actuel du système fiscal est notamment dû au fait que seuls 48% des foyers fiscaux paient effectivement l'impôt sur le revenu. En faisant, il pèse majoritairement sur les classes moyennes. Dans le même temps, l'effet serait dégressif pour les ménages les plus aisés (Thomas Piketty, Damien Lapey, Pour une révolution fiscale).

Les implications concrètes du modèle social français pesant sur les citoyens ne font, pourtant, plus l'objet d'une adhésion. Or, comme le rappelle l'article 3 de la Constitution, « la souveraineté nationale appartient au peuple », conformément à la théorie rousseauiste. Ainsi, il apparaît peu légitime de maintenir un niveau d'imposition dont ne veut plus la population, d'autant plus que la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen pose, en son article XIII, le principe fondamental du consentement à l'impôt.

L'impôt ne fait en outre pas l'objet d'un rejet qui ne serait que théorique mais produit des effets concrets. En effet, dans le contexte de la mondialisation, le dumping fiscal est réel. Du fait de la mondialisation de l'économie, couplée de sa numérisation, les entreprises multinationales peuvent par exemple recourir aux prix de transfert ou contourner la notion d'établissement stable pour contourner le système fiscal des États où les taux d'imposition sont élevés. L'affaire Google Irlande de 2017 est emblématique à cet égard. Google Irlande employait du personnel en France et la Cour d'appel de Paris a considéré que cela ne correspondait pas à la notion d'établissement stable en France et donc que la société n'était pas soumise à l'impôt en France. Or, dans ce cas d'espèce, l'affaire représente un manque à gagner d'environ 100 milliards d'euros pour le système fiscal français.

En outre, de manière croissante, tant les sociétés que les individus tendent à placer leurs revenus et bénéfices pour échapper à l'impôt. Ces mécanismes d'optimisation et d'évasion fiscales ont conduit les États de l'OCDE à progressivement baisser leurs taux d'imposition afin de conserver leur base taxable sur le territoire national. La France est, en raison du coût de son modèle social, le seul pays de l'OCDE à avoir augmenté son taux de prélèvement obligatoire.

*

Ainsi, outre l'acceptabilité démocratique du coût de l'entretien du modèle social français, ce dernier s'avère également constituer un obstacle immédiat à la compétitivité de la France

*

*

Le modèle social français constitue une rigidité économique constituant un frein à la compétitivité et donc, in fine, au bien-être économique (I, B).

Le modèle social français produirait lui-même ses propres limites. En poursuivant la recherche du bien-être pour le plus grand nombre, il freinerait la croissance économique, pourtant nécessaire à l'accroissement du bien-être des populations.

Le modèle social français a été consolidé durant la période économique particulière des Trente glorieuses, marquée par une croissance forte qui justifiait économiquement qu'on puisse avoir recours à des dépenses publiques élevées. Toutefois, ce contexte économique n'existe plus et la générosité du modèle social français n'a fait que progresser, ce qui peut sembler économiquement irrationnel. Le modèle français apparaît ce faisant peu susceptible d'attirer entrepreneurs et investisseurs.

Le modèle social français protège notamment les salariés, avec un droit du travail très protecteur et source de rigidités. Or, l'économie mondialisée et numérisée suppose mouvement et flexibilité. Les nouveaux modèles d'entreprise sont ainsi fondamentalement mis en difficulté par ce modèle. Ainsi, par exemple, la Chambre sociale de la Cour de cassation a, depuis le début de l'année 2019, requalifié en contrat à durée indéterminée les contrats de travailleurs déclarés sous le statut d'auto-entrepreneurs travaillant pour Uber et Deliveroo. En imposant ce modèle rigide à des sociétés reposant sur un business model renouvelé et flexible, les politiques sociales de la France sont ainsi susceptibles de nuire à sa politique économique en entravant sa compétitivité. En effet, s'installe en France a, pour les sociétés, un coût considérable.

Les rigidités ainsi générées par le droit social français seraient ainsi à l'origine de ralentissement économique dans la société d'aujourd'hui. Le Fonds Monétaire international (FMI) estime ainsi qu'actuellement, le chômage structurel de la France se situerait autour de 8%, soit pratiquement l'intégralité du taux de chômage. Le FMI recommande par conséquent depuis de nombreuses années à la France de réformer structurellement son marché de l'emploi dans le sens d'une plus grande flexibilisation ainsi que pour faciliter la sécurité juridique des entreprises et améliorer le taux d'emploi. C'était l'objet des ordonnances de 2015 dites "travail", par l'intermédiaire de l'instauration d'un plafond d'indemnités de licenciement. Toutefois, la multiplication des décisions judiciaires jugeant le mécanisme ^à conventionnel peu conforme à la convention n° 158 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) vient en limiter les effets.

Les entreprises sont également contraintes de payer des salaires aux employés qui ne répondent souvent plus à la producti-

vité réelle des travailleurs qu'elles employaient, compte tenu du montant élevé du salaire minimum en France (Azkenazy, 2019).

Le système social français, qui se voulait protecteur, aurait ainsi atteint ses limites compte tenu de l'évolution de l'économie.

Il serait devenu un poids pour la compétitivité de la France et contribuerait ce faisant à un appauvrissement de l'économie française et serait désormais incapable de remplir les finalités qu'il portait.

*

Toutefois, le poète perse Rumi écrivait au XIII^{ème} siècle que la vérité est un grand miroir tombé du ciel : chacun pense en détenir l'intégralité alors qu'il n'en a ramassé qu'une parcelle. Le modèle social français produirait en réalité des conséquences ambivalentes. Dans une note de mars 2019 par exemple, Natixis mettait en exergue que l'investissement dans la connaissance est plus soutenable sur le long terme que la flexibilité, ce qui suppose précisément l'existence d'un modèle social exigeant.

Le modèle social français serait ainsi en réalité de contribuer à l'avenir un modèle dans le sens d'un idéal-type.

*

*

*

L'exigence soutenue du modèle social français est de nature à favoriser le bien-être global et intertemporel en renforçant les liens sociaux (II, A).

Il serait extrêmement réducteur d'appréhender le rôle de l'état uniquement sous le prisme de considérations économiques. Dans son discours prononcé à La Sorbonne en 1882, Qu'est-ce qu'une nation? Ernest Renan relevait ainsi l'importance de la cohésion nationale

dans la construction d'une nation, ce qui peut également se transposer à la figure de l'État. L'État est notamment tenu d'assurer son territoire l'ordre public afin de protéger sa population (CE, 1959, Douhet). Or, précisément, par son adonnance Dieu donné rendue en 2014, le Conseil d'État intègre le principe de la cohésion nationale parmi les composantes de l'ordre public. Comme le relève Ulrich Beck dans La Société du risque, l'État, dans ce rôle de protecteur, doit faire face à une diversification inédite des risques, parmi lesquels émerge celui de la perte de lien social.

Le sociologue Robert Castel nomme cela la désaffiliation. Les sociétés d'aujourd'hui ne seraient plus capables de générer solidarité et lien social compte tenu de l'individualisation croissante. Or, se passer du modèle social français, pour en générer une réponse aux problèmes nationaux actuels, les accentuerait. Si des économies plus libérales et sans un tel système social semblent économiquement plus efficaces, leur pertinence n'est en réalité que fictive. Ainsi, par exemple, les États-Unis connaissent aujourd'hui le plein-emploi avec un taux de chômage de 3% qui ne serait que fictionnel et qui constitue le taux le plus bas depuis plusieurs décennies. Pourtant, il s'agit d'un des pays les plus inégalitaires au monde. Dans son essai Le Prix de l'inégalité, l'économiste Joseph Stiglitz relève que si les États-Unis sont classés premiers en terme de richesse sur la base du PIB par habitant, ils sont classés en 43^{ème} position sur la base de l'indicateur de développement humain, développé par Amartya Sen sur le fondement de sa théorie des « capacités ». Or, sur le long terme, « le prix de l'inégalité » est une inefficacité économique et la perte des liens sociaux.

Précisément, la mondialisation contribue déjà à la fracture de la société, qu'il faut se garder d'accentuer. Le sociologue Christophe Guilliy, dans La France périphérique, dresse

ainsi le portrait de régions entières dont les populations se retrouvent marginalisées. Dans son ouvrage plus récent No Society, il s'inquiète de ce que cela tend à détruire la société de l'intérieur.

Dans ce contexte, il est nécessaire de permettre la réalisation d'une « civilisation de l'empathie » (Jeremy Rifkin, Une nouvelle conscience pour un monde en crise) qui doit passer par une réaffirmation de l'importance d'un système social généreux. Dans son texte De l'éminente dignité des pauvres, Bossuet démontre déjà la nécessité de la solidarité organisée pour que la société puisse faire corps. Il y décrivait un monde couant à sa perte sans charité organisée collectivement.

Cela est d'autant plus vrai que, si le mouvement des gilets jaunes a mis en exergue la perte d'acceptabilité de l'impôt, posant ce faisant la question de la pertinence du modèle social français, ils ont exprimé également un besoin croissant de services publics et de mécanismes de solidarité. Comme le relevait Marcel Gauchet dans Le Malheur français, les administrés se plaignent du rôle de l'État tout en s'en remettant à l'État pour régler leurs problèmes.

* *

Si la réhabilitation de l'importance du modèle social « à la française » est incontestablement à rappeler, il n'en demeure pas moins nécessaire d'y apporter des réformes pour le rendre plus efficient (II, B).

Contrairement au précédent « Consensus de Washington », il est de plus en plus largement admis que l'intervention de l'État dans

La sphère sociale est bénéfique à long terme. Il est notable à cet égard de noter que les préconisations du FMI adressées à la Chine compte tenu des incertitudes liées à sa croissance lui recommandent de prendre des réformes structurelles visant à construire un modèle social plus généreux (retraites, système de santé, assurance chômage). De même, le Royaume-Uni s'inspire actuellement du modèle français afin d'instaurer un salaire minimum plus digne.

Toutefois, afin que le modèle demeure acceptable sur le long terme et pour qu'il soit soutenable, il serait nécessaire d'y apporter des réformes. Il est par exemple nécessaire de mieux mesurer la pertinence des dépenses. En matière de politique de logement, Jean Tirole relate ainsi que les APL sont inefficaces en ce qu'elles ont contribué à l'enrichissement des plus riches par l'intermédiaire de l'inflation du prix des loyers (Économie du bien commun). Un grand nombre de dépenses seraient donc en réalité improductives.

Ensuite, il est également nécessaire de rendre le système social plus juste. En matière de retraites par exemple, le système reflète qu'on est largement passé d'une logique bismarckienne à une logique Beveridgeenne, ce qui peut générer un sentiment d'injustice. Dans le cas des retraites par exemple, le minimum vieillesse a augmenté plus rapidement que le minimum des pensions, ce qui a pour conséquence dans certains cas que des retraités ayant cotisé durant toute leur carrière aient des revenus de remplacement inférieurs au minimum vieillesse.

Enfin, pour améliorer tant la légitimité démocratique de ce système que son efficacité, il apparaît nécessaire de renforcer le contrôle parlementaire sur les politiques sociales.



Le modèle social français est dit "en crise". Trop généreux, il serait trop coûteux et son financement ferait l'objet d'un rejet croissant. Pourtant, il convient de ne pas céder aux intérêts de court terme pour admettre la nécessité, dans une logique de justice sociale intertemporelle et de rationalité économique, de préserver ce modèle.

Le prix Nobel de Littérature Ivo Andrić, dans son chef d'œuvre Le Pont sur la Drina, décrit l'infailibilité des institutions et le point de repère qu'elles constituent face au temps qui passe. Malgré les guerres, les crises et incertitudes, le pont qui surplombe la Drina demeure et fait partie de l'identité des habitants de la ville.

Comme le pont sur la Drina, le modèle social français doit perdurer pour que la société continue de faire corps, marquant des adaptations face aux mutations du monde contemporain.

*

*

*